



## ? UN PCAET, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Lancé en juin 2018, le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère est un programme d'actions qui vise à **limiter l'impact du territoire sur le changement climatique**. Il vise aussi à exploiter les ressources et atouts de notre territoire afin de **produire une énergie moins carbonée, d'améliorer notre cadre de vie** ou encore **d'œuvrer pour une économie plus verte**.

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015) définit les objectifs du PCAET :

- ✓ Réduire de 75% les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire d'ici 2050 ;
- ✓ Diminuer de moitié les consommations énergétiques d'ici 2050 ;
- ✓ D'atteindre 32% de production d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

## COMMENT S'EST DÉROULÉ LE PCAET SUR LE TERRITOIRE ? ?

Réalisation d'un diagnostic

Définition d'une stratégie

Élaboration d'un plan d'actions

Un **diagnostic énergétique et climatique** (consommations d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, etc.) a été réalisé, afin de mettre en avant les grands enjeux climatiques du territoire.

Les élus se sont ensuite réunis afin de déterminer quelle **stratégie d'action** ils souhaitaient mettre en place, conformément aux objectifs nationaux et régionaux de **réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques**, des **consommations d'énergie** ou encore de **production d'énergies renouvelables**.

Les acteurs majeurs du territoire (associations, agriculteurs, entrepreneurs, partenaires institutionnels, etc.) se sont ensuite réunis afin de **définir les actions à mettre en place** pour atteindre ces objectifs au regard du diagnostic mais aussi des réalités du territoire.

C'est ce plan d'action qui vous est présenté ici.



## ? QUELLE STRATÉGIE POUR 2050 ?

VERS DES LOGEMENTS ET DES BATIMENTS PLUS SOBRES

### Objectifs

-33% -62%

### Objectifs

-55% -68%

VERS DE NOUVEAUX MODES DE DEPLACEMENTS ET DE TRANSPORTS

VERS DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION POUR PRESERVER LES RESSOURCES ET LE CYCLE DE L'EAU

### Objectifs

-49% -58%

### Objectifs

-40% -72% (tertiaire)  
 -25% -46% (industrie)

VERS UNE TRANSITION DES ENTREPRISES, UNE MEILLEURE GESTION DES DECHETS ET UN MIX ENRGETIQUE RENOUVELABLE

## AVEC QUELS OBJECTIFS ? ?

- ✓ Réduire ses consommations énergétiques
- ✓ Réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre
- ✓ Augmenter sa production d'énergie renouvelable
- ✓ Améliorer la qualité de l'air
- ✓ Accroître le potentiel de séquestration carbone et préserver les puits de carbone actuels
- ✓ Adapter le territoire au changement climatique et réduire la vulnérabilité des habitants



# - 47%

de consommation d'énergie



# - 69%

des émissions de GES



# + 65%

d'énergies renouvelables





# LE PLAN D'ACTION DU TERRITOIRE



Pour atteindre ces objectifs, la communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a travaillé en partenariat avec les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entrepreneurs, partenaires institutionnels, etc.) pour définir un plan d'actions opérationnel organisé autour de 5 axes et décliné en 27 actions.



VERS DES  
LOGEMENTS ET DES  
BATIMENTS PLUS  
SOBRES

**Action 1 :** Accompagner les bailleurs sociaux et les particuliers dans leur démarche de transition énergétique

**Action 2 :** Mettre en réseau les intervenants sociaux du territoire pour faciliter le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

**Action 3 :** Former, accompagner et structurer la filière de professionnels de la rénovation et de la construction durable sur le territoire

**Action 4 :** Mener des campagnes de mesures et de préconisations pour un habitat sain

**Action 1 :** Encourager le travail à distance dès qu'il est possible, en s'appuyant sur la présence de la fibre sur tout le territoire

**Action 2 :** Promouvoir les commerces de proximité

**Action 3 :** Réaliser une étude de la mobilité sur le territoire

**Action 4 :** Optimiser et encourager l'utilisation des transports en commun

**Action 5 :** Développer l'usage des mobilités actives en fonction des opportunités du territoire

**Action 6 :** Développer l'offre et la demande de covoiturage sur le territoire

**Action 7 :** Encourager l'emploi des véhicules décarbonés



VERS DE NOUVEAUX  
MODES DE  
DEPLACEMENTS ET  
DE TRANSPORTS



VERS DE NOUVEAUX MODES  
DE PRODUCTION ET DE  
CONSOMMATION POUR  
PRESERVER LES  
RESSOURCES ET LE CYCLE  
DE L'EAU

**Action 1 :** Soutenir le développement durable des producteurs, commerces locaux

**Action 2 :** Encourager l'agriculture locale durable et la diversification agricole

**Action 3 :** Encourager les agriculteurs et les industriels à contribuer à la restauration ou la maintenance des écosystèmes

**Action 4 :** Prévenir le risque de ruissellement d'eau pour réduire les risques d'inondation

**Action 5 :** Renforcer la présence de la nature, les trames vertes, bleues, turquoise et brunes sur le territoire

**Action 6 :** Encourager la récupération des eaux

**Action 1 :** Structurer et développer les filières de matériaux biosourcés

**Action 2 :** Développer un marché de l'économie circulaire sur le territoire

**Action 3 :** Sensibiliser sur les modes de consommations alternatifs (zéro-déchets, réemploi, réutilisation, etc.)

**Action 4 :** Accompagner les entreprises et les industries dans leur démarche de transition énergétique

**Action 5 :** Étudier les potentiels de production d'EnR et faciliter leur installation



VERS UNE TRANSITION  
DES ENTREPRISES, UNE  
MEILLEURE GESTION DES  
DECHETS ET UN MIX  
ENERGETIQUE  
RENOUVELABLE



EXEMPLARITE DE LA  
COLLECTIVITE

**Action 1 :** Coordonner et animer la transition climatique et énergétique sur le territoire

**Action 2 :** Rénover et construire de manière exemplaire les bâtiments de la CACTLF, sur les aspects de performance énergétique et de déploiement des EnR

**Action 3 :** Mettre en place une stratégie de mobilité afin de réduire les déplacements carbonés des agents et des élus

**Action 4 :** Mettre en œuvre et promouvoir une politique publique de préservation des ressources

**Action 5 :** Poursuivre et promouvoir une politique publique d'achats et de consommation responsable

